



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

UNITÉ BIODIVERSITÉ - FORÊT

AVIS AU PUBLIC

Commune de MAZERES

Ouverture de la consultation du public portant sur la demande d'autorisation d'introduction dans le milieu naturel de cigognes blanches présentée par « le Domaine des Oiseaux »

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 2012, a été ouverte une consultation du public et des collectivités territoriales intéressées portant sur la demande d'autorisation d'introduction dans le milieu naturel de cigognes blanches présentée par « le Domaine des Oiseaux » sur la commune de Mazères.

Cette consultation se déroulera du 25 juin au 25 juillet 2012 inclus dans la commune de Mazères (lieu d'introduction) ainsi que les communes limitrophes : Saverdun, Montaut et Gaudiès.

Le dossier présenté par le Domaine des Oiseaux pourra être consulté pendant la durée de la consultation aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de ces communes.

Il sera également mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Ariège, à l'adresse suivante : <http://www.ariège.pref.gouv.fr>.

Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses observations écrites :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires de l'Ariège, unité biodiversité forêt 10 rue des Salenques BP10102 09007 Foix cedex,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : ddt@ariège.gouv.fr.

Elles devront obligatoirement comporter le nom et l'adresse de leurs auteurs, et être datées et signées pour celles transmises par voie postale.

* * *
*



10 RUE DES SALENQUES - BP10102 - 09007 FOIX CEDEX
COURRIEL : DDT@ARIEGE.GOUV.FR

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU LUNDI AU VENDREDI - 9H 00 /11 H 30 - 14 H 00 /16 H 00

site internet : www.ariège.equipement.gouv.fr